

Demande d'enregistrement

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Guillaume MERLIN, ai l'honneur de solliciter de votre part un enregistrement pour mon élevage :

- Soumis à enregistrement au titre de la rubrique 2101-2 b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'Environnement, soit 200 vaches laitières,
- Soumis à déclaration au titre de la rubrique 1530 de la nomenclature des installations classées pour la Protection de l'Environnement, soit 2 545 m³ de stock maximal de paille sur l'exploitation.

Le présent dossier inclut également la mise à jour de mon plan d'épandage.

Par ailleurs, je souhaiterais vous demander une dérogation pour pouvoir présenter un plan d'ensemble à l'échelle 1/500^{ème} par rapport à l'échelle prévue au 1/200^{ème} par le code de l'Environnement.

Après lecture de la totalité du dossier, j'atteste de la véracité des informations et renseignements qui y figurent.

La présente demande est rédigée conformément au Code de l'Environnement, Livre V, Titre 1^{er} de la partie législative et Livre V, Titre 1^{er} de la partie réglementaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

A BOURTHES, le 7 mars 2019

Guillaume MERLIN



1. IDENTITE DU DEMANDEUR

Tableau n°1. Identité du demandeur

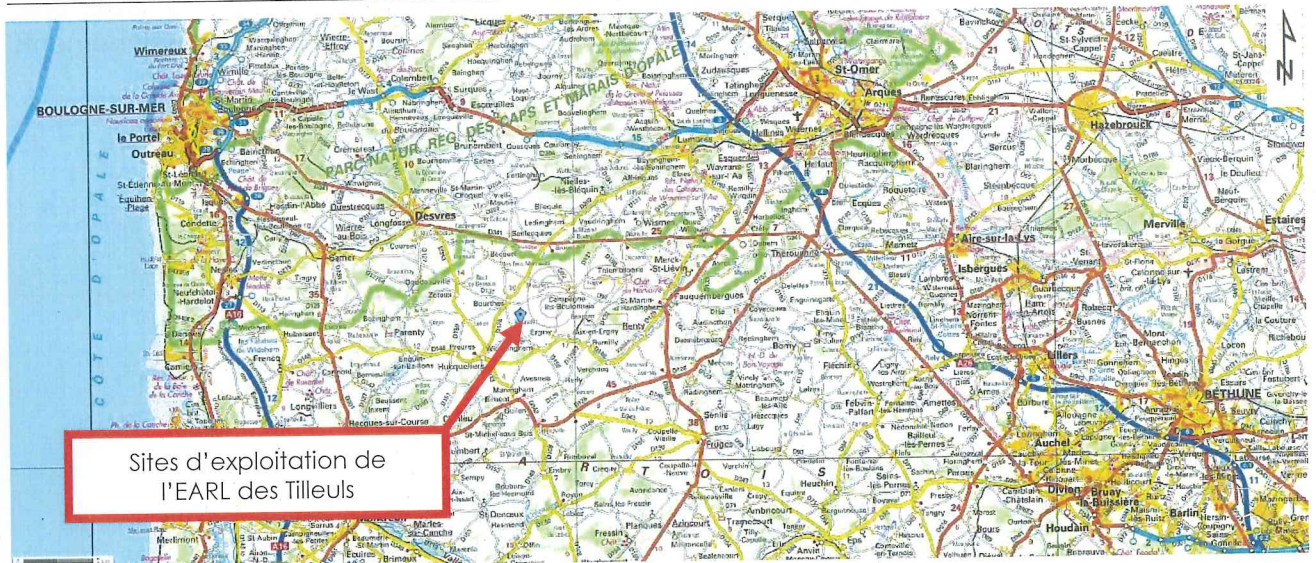
Nom	Guillaume MERLIN
Forme juridique	EARL des Tilleuls
Adresse du siège social	13 rue d'Ergny - 62650 BOURTHES
Téléphone	06 75 43 13 67
Code NAF	0141Z
SIRET	35116453800024
Signataires de la demande	M. Guillaume MERLIN

2. LOCALISATION DE L'INSTALLATION

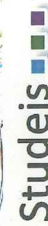
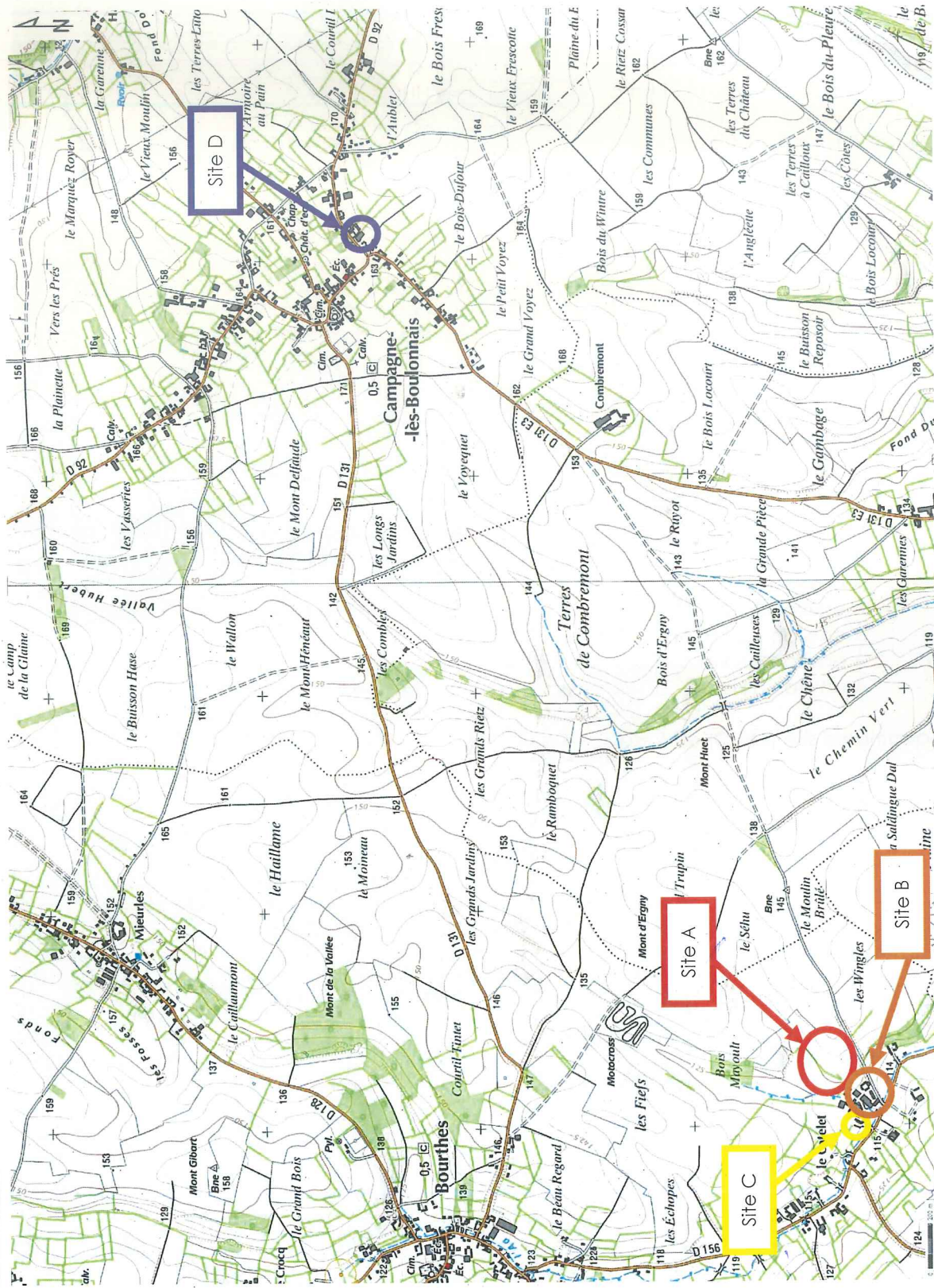
2.1 Position géographique

L'EARL des Tilleuls se situe à BOURTHES, dans le département du Pas-de-Calais, à environ 49 km à l'Ouest de Béthune, 68 km au Nord-Ouest d'Arras et 27 km au Sud-Est de Boulogne-sur-Mer.

Cartographie n°1. Positionnement géographique global des sites d'exploitation de l'EARL de Tilleuls (Source : Géoportail)



Cartographie n°2. Positionnement géographique des 4 sites d'exploitation de l'EARL de Tilleuls (Source : Géoportail)



EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
 Agence Nord : 46, rue de la Plaine - 59780 Camphin en Pévèle
 Agence Sud-Est : 170 Rue Branly - 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.63.02.98 - www.studeis.fr

L'EARL des Tilleuls est composée de quatre sites.

Le site principal (site A) d'élevage est localisé :

- En limite Sud de la commune de BOURTHES, à 2,4 km du centre du village,
- À environ 480 m au Nord de la commune de WICQUINGHEM,
- À environ 760 m à l'Ouest de la commune d'ERGNY,
- À environ 1,6 km à l'Est de la commune d'HUCQUELIERS,
- À environ 1,9 km au Sud de la commune de PREURES,
- À environ 2,4 km au Sud-Ouest de la commune de CAMPAGNE-LÈS-BOULONNAIS,
- À environ 3,2 km au Sud-Est de la commune de ZOTEUX.

Le deuxième site d'élevage (site B) est localisé :

- En limite Sud de la commune de BOURTHES, à 2,4 km du centre du village,
- À environ 628 m au Nord de la commune de WICQUINGHEM,
- À environ 860 m à l'Ouest de la commune d'ERGNY,
- À environ 1,4 km à l'Est de la commune d'HUCQUELIERS,
- À environ 1,7 km au Sud de la commune de PREURES,
- À environ 2,6 km au Sud-Ouest de la commune de CAMPAGNE-LÈS-BOULONNAIS,
- À environ 3,1 km au Sud-Est de la commune de ZOTEUX.

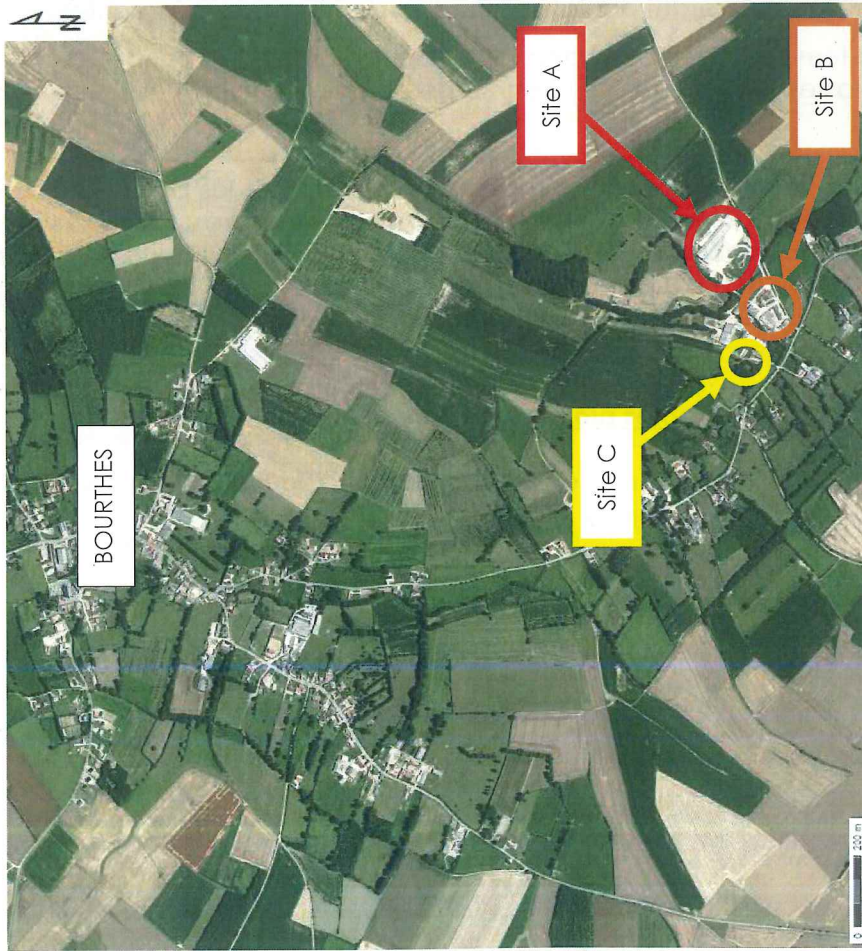
Le troisième site d'élevage (site C) est localisé :

- En limite Sud de la commune de BOURTHES, à 2,3 km du centre du village,
- À environ 628 m au Nord de la commune de WICQUINGHEM,
- À environ 860 m à l'Ouest de la commune d'ERGNY,
- À environ 1,2 km à l'Est de la commune d'HUCQUELIERS,
- À environ 1,6 km au Sud de la commune de PREURES,
- À environ 2,6 km au Sud-Ouest de la commune de CAMPAGNE-LÈS-BOULONNAIS,
- À environ 3 km au Sud-Est de la commune de ZOTEUX.

Le quatrième site (site D) est localisé :

- En limite Sud-Est du bourg de la commune de CAMPAGNE-LÈS-BOULONNAIS,
- À environ 4 km au Nord-Est du site A,
- À environ 755 m au Nord de la commune d'ERGNY,
- À environ 2,2 km à l'Est de la commune de BOURTHES.

Figure 1. Emplacement des sites d'exploitation (source : Géoportail)



3. DESCRIPTION, NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Les paragraphes qui suivent présentent une synthèse des éléments du chapitre B.

3.1 Nature des activités

L'EARL des Tilleuls, située sur la commune de BOUTHES, comprend un atelier d'élevage bovin lait déclaré pour 150 vaches laitières pour une production de 8 600 litres de lait par vaches soit 1 298 880 litres par an. La surface agricole utile est de 202,91 ha dont 52,94 ha de prairies et 149,84 ha de grandes cultures et de cultures fourragères : maïs ensilage, blé, orge d'hiver, avoine, betterave fourragère et de la luzerne.

L'EARL des Tilleuls, créée en 1989, comprend deux associés, Agnès et Roland MERLIN. En janvier 2004, le fils Guillaume MERLIN s'installe et fin janvier il entre dans l'EARL. Depuis 2013, Guillaume MERLIN est seul dirigeant de l'EARL des Tilleuls.

Ce projet intervient dans ce cadre d'une régularisation de la situation administrative de l'EARL des Tilleuls. En effet, le troupeau laitier de l'EARL des Tilleuls se trouve actuellement au-dessus du seuil pour lequel l'exploitation est déclarée.

3.2 Description du projet

Le site comprend actuellement 6 bâtiments pour l'élevage bovin, d'une surface totale de 5 628 m².

Le projet objet de la présente demande d'enregistrement comprend uniquement une augmentation des effectifs, ne nécessitant pas la construction de nouveaux bâtiments :

- Le fumier est directement stocké en champ après deux mois en bâtiment,
- La capacité des fosses est également suffisante pour pallier l'augmentation de la taille du troupeau laitier.

L'augmentation des effectifs du troupeau laitier impactera uniquement les bâtiments d'élevage situés sur le site A (B1, B2 et B3) où seront logés les animaux supplémentaires. Ces bâtiments, déjà existants, respectent la réglementation actuelle, relative notamment aux distances d'implantation par rapport aux riverains, aux autres bâtiments agricoles et aux cours d'eau, ainsi que les recommandations concernant le bien être pour les bovins.

3.3 Volume des activités avant et après projet : l'élevage

Le tableau suivant présente le nombre de places pour chaque catégorie d'animaux élevés sur le site de l'EARL des Tilleuls, avant et après projet.

Tableau n°2. Effectifs avant et après projet sur l'exploitation de l'EARL des Tilleuls

Animaux	Nombre d'animaux déclarés avant projet	Nombre d'animaux après projet
Vaches laitières	150	200
Génisses > 2 ans	40	18
Génisses entre 1 et 2 ans	70	58
Génisses < 1 an	70	100
Veaux mâles	-	100
Mâle à l'engraissement et vaches de réforme	60	-
Total	390	476

Les veaux mâles sont vendus à 15 jours. Tous les veaux femelles sont utilisés pour le renouvellement du troupeau.

Les vaches laitières sont pour partie logées dans des logettes avec matelas et le reste en aire paillée. Les génisses et les veaux sont tous en aire paillée ou aire paillée.

4. NOMENCLATURE DE L'INSTALLATION

4.1 Nomenclature

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des rubriques Installations Classées auxquelles les activités du site sont susceptibles d'être soumises.

Tableau n°3. Nomenclature de l'installation

Désignation des activités	Rubrique	Identification du site	A/E/D/DC/NC ¹	Rayon d'affichage	Communes concernées
Élevage de vaches laitières : de 151 à 400 vaches	2101 - 2b	Site A	E	NC	
Stockage en réservoirs manufacturés de Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330 de 1,5 m ³ (< 50 t)	4331	Site A	NC	NC	
Distribution de liquides inflammables Installation de chargement de citerne, de remplissage de récipients mobiles, le débit maximum équivalent de l'installation pour les liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1) étant inférieur à 1 m ³	1434	Site A	NC	NC	
Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable : ensilage de maïs 5 000 m ³ (≤ 5 000 m ³)	2160	Site B	NC	NC	
Stockage de paille ou de copeaux : 2 290 m ³ (entre 1 000 et 20 000 m ³)	1530	Site A et B	D	NC	

L'EARL des Tilleuls est donc soumise à :

- Enregistrement pour la rubrique 2101-2b, par la présence de 200 vaches laitières,
- Déclaration pour la rubrique 1530, par le stockage de 2 545 m³ de paille.

Remarque : L'EARL des Tilleuls utilise l'eau du réseau public pour l'alimentation de l'intégralité de l'exploitation.

¹ A : Autorisation, E : Enregistrement, DC : Déclaration soumis à contrôle, D : Déclaration, NC : Non concerné

4.2 Communes concernées

Conformément à l'article R512-46-11 du code de l'environnement, les communes concernées, à qui sera envoyé un exemplaire de la demande et du dossier d'enregistrement, sont celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre du site de l'EARL, de même que les communes dont le territoire est concerné par une ou des parcelles du plan d'épandage.

Le tableau suivant synthétise l'ensemble de ces parcelles.

Tableau n°4. Parcelles concernées par la demande d'enregistrement

Liste de communes	Appartenance au rayon de 1 km autour des sites de l'EARL des Tilleuls	Appartenance au plan d'épandage
Bourthe		x
Ergny	x	x
Wicquinghem	x	x
Bimont		x
Campagne-lès-Boulonnais	x	x
Thiembroune		x
Aix-en-Ergny	x	x